

Objectif d'investissement (Source : Amundi)

Le Fonds a pour objectif de participer à la performance des marchés d'actions et de taux internationaux. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique de valeurs liées à des enjeux mondiaux de long terme afin de participer à la hausse potentielle des marchés actions internationaux tout en limitant la volatilité du fonds à 15%.

Rencontrez l'équipe

**Raphaël Sobotka**Directeur de Gestion Multi-Asset Flexible,
ESR et Risk Premia**Anthony Lapeyre**

Gérant de portefeuille

**Christophe Granjon**

Gérant de portefeuille

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



⬅ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

➡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Risques Additionnels

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **14 512,92 (EUR)**Date de VL et d'actif géré : **28/02/2022**Actif géré : **374,61 (millions EUR)**Code ISIN : **FR0013379302**Indice de référence : **Aucun**

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**Date de création de la classe : **14/01/2019**Eligibilité : **-**Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**Souscription minimum: 1ère / suivantes : **10 Part(s)**Limite de réception des ordres : **Ordres reçus chaque jour J avant 12:25**Frais d'entrée (maximum) : **0,00%**Frais courants : **1,01% (prélevés)**Frais de sortie (maximum) : **0,00%**Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**Commission de surperformance : **Oui**

ACTION ■

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	-	15/01/2019
Portefeuille	-6,44%	-2,71%	-4,69%	9,72%	37,49%	-	45,19%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	18,92%	8,66%	-	-	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	7,64%	13,77%	-
Ratio de Sharpe	1,32	0,84	-

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-26,89%
Délai de recouvrement (jours)	246
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-11,23%
Meilleur mois	04/2020
Meilleure performance	8,41%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Nombre de lignes	430

ACTION ■

Commentaire de gestion

Les indicateurs économiques publiés en février ont fait état d'une amélioration de l'activité, tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, en raison du reflux de l'épidémie de COVID-19. L'inflation, cependant, a atteint de nouveaux points hauts. Surtout, au cours des derniers jours du mois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venu ajouter un très important facteur d'incertitude. Sur les marchés, le début de ce conflit a entraîné une baisse des actions et des rendements obligataires, à l'inverse des tendances observées en début de mois.

Février 2022 : Second mois de baisse. Le conflit en Russo-Ukrainien est le fait majeur du mois. Le mois avait plutôt bien commencé en réaction aux publications de résultats des sociétés, mais les marchés ont baissé à partir du 10 Février quand les américains ont prévenu d'une invasion imminente russe de l'Ukraine. Sur le mois, le MSCI World AC baisse de -2.7%. Par région : l'Europe (-3.2%), les Etats-Unis (-3.1%), les émergents (-2.5%), le Japon (-1.2%) et le Pacific ex Japon (+0.2%). La baisse a été plus marquée en zone euro (-5.3%), notamment en Allemagne (-7.3%). La Suède a aussi été bien affectée (-7.1%). A noter la bonne résistance du marché suisse (-1.9%), plus défensif, et surtout du Royaume-Uni (+0.3%), exposé aux matières premières et extériorisant un rendement élevé. Evidemment, au sein des émergents, la zone EMEA (-6.3%) a été durement touchée, à commencer par la Russie (-36%), mais la Pologne (-10%) a aussi bien baissé. En Europe, les valeurs cycliques (-4.9%) ont plus baissé que les défensives (-0.4%) alors que les valeurs Value ont fait jeu égal avec les valeurs de croissance (-3.2%). Par secteurs, les financières ont le plus accusé le coup (-8.1%), suivi par la consommation discrétionnaire (-7.4%). Viennent ensuite la technologie (-4%) et les industrielles (-3.3%). L'énergie amorti le choc (-1.5%) et trois secteurs ressortent en positif : la santé (0%), les matériaux de base (+0.4%) et les services publics (+1.9%).

Nous sommes négatifs sur les marchés actions avec une sous-pondération face à nos indices de référence où nous avons réduit fortement notre position en actions de la zone euro compte tenu de la crise en Ukraine tout en augmentant nos diversifications géographiques.

Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement constructif en zone Euro sur le secteur financier en particulier celui des assurances. Nous conservons une surpondération sur le secteur de la technologie européenne qui est revenu à des niveaux de valorisation plus raisonnables tout en ayant une croissance de ses bénéfices élevée. Nous avons aussi un biais positif sur le secteur des ressources minières et nous avons en même temps un biais négatif sur le secteur de l'alimentation qui pourrait souffrir dans ses résultats de l'inflation forte des prix de matière première.

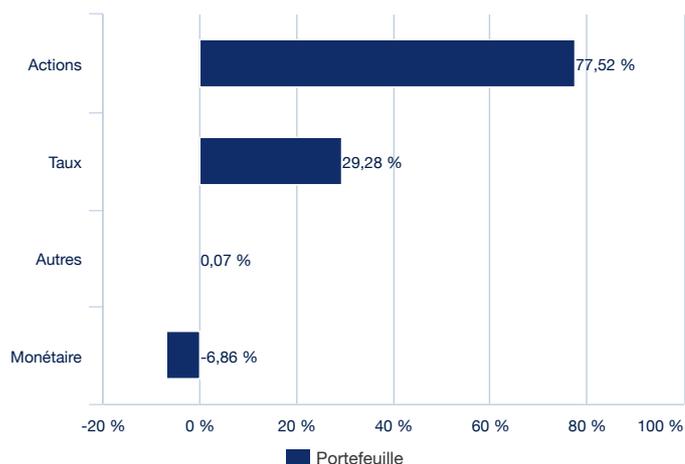
Sur le plan géographique, nous avons coupé notre positionnement sur les actions italiennes. Nous conservons notre position sur les actions émergentes asiatiques et nous avons introduit des diversifications sur le Royaume-Uni et sur les Etats-Unis compte tenu de l'impact sur l'économie européenne de la guerre en Ukraine.

Amundi Cap Futur est destiné à la valorisation de l'épargne à long terme, il est orienté vers les thématiques mondiales qui offrent, à nos yeux, les meilleurs potentiels de croissance durable et est engagé dans une trajectoire de réduction de l'intensité carbone permettant d'atteindre une cible de neutralité à l'horizon 2050.

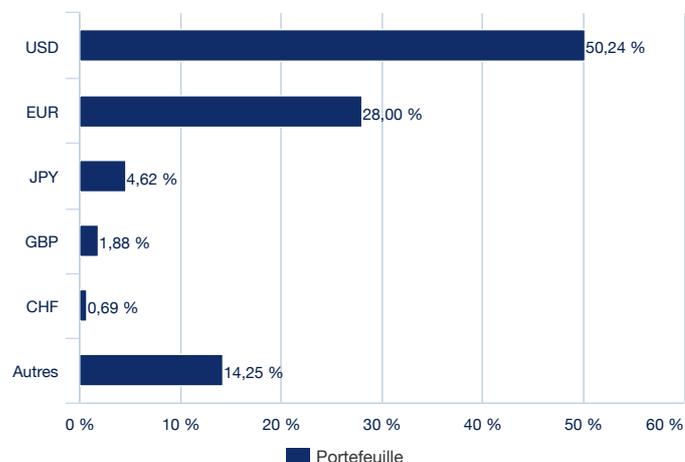
Le fonds cherche donc à capter le potentiel de valorisation future des entreprises qui sauront tirer parti des changements économiques profonds liés à la transition environnementale, via différents axes d'investissement (gestion des ressources, technologies vertes, infrastructures, etc), tout en maintenant un niveau pertinent de diversification pour l'investisseur de long terme.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



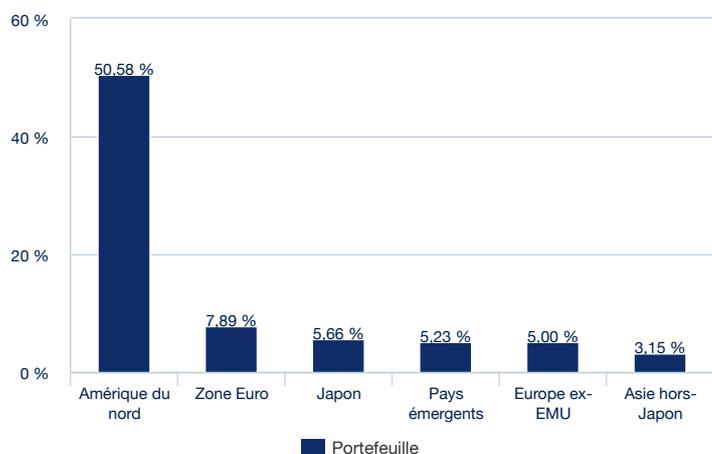
Répartition par devises (Source : Amundi)



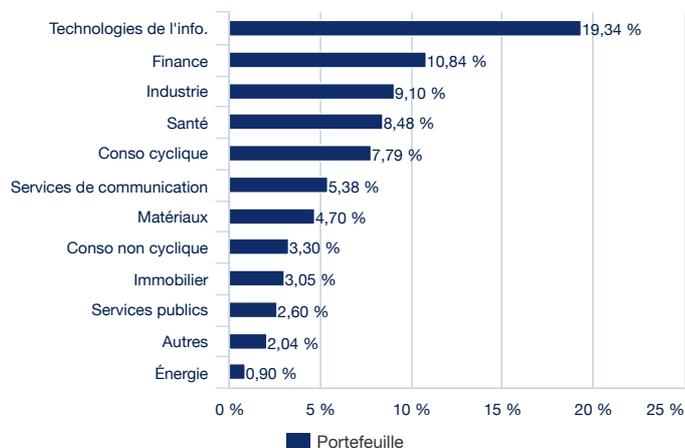
ACTION ■

Composition du portefeuille - Analyse des actions (Source : Amundi)

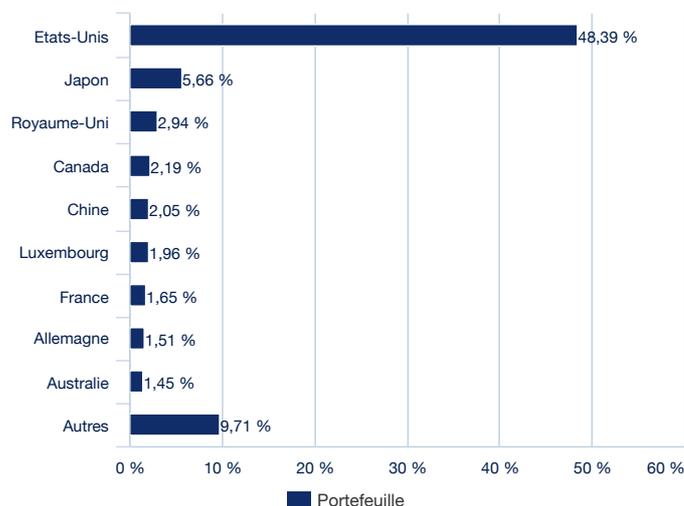
Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)



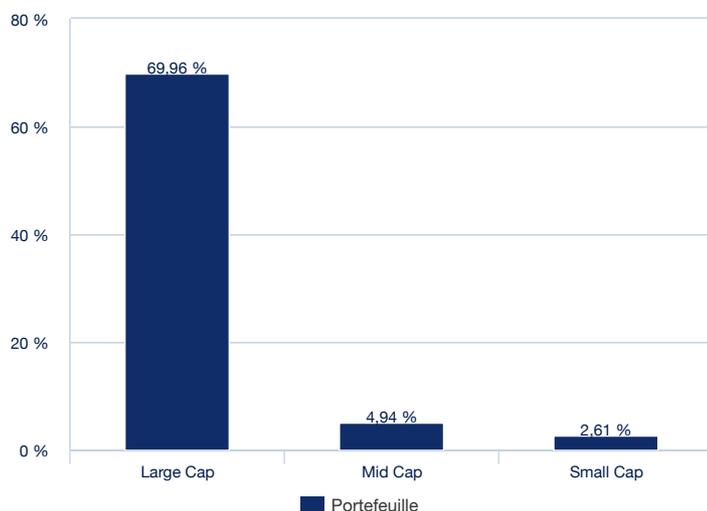
Répartition par secteurs (Source : Amundi)



Répartition par pays (Source : Amundi)



Répartition par capitalisations boursières (Source : Amundi)



Principales lignes actions (Source : Amundi)

	% d'actif
APPLE INC	2,61 %
MICROSOFT CORP	2,34 %
AMUNDI INDEX MSCI EM ASIA SRI	1,95 %
NVIDIA CORP	0,83 %
TESLA INC	0,79 %
VERBUND AG	0,64 %
VISA INC	0,62 %
PEPSICO INC	0,61 %
S&P GLOBAL INC	0,59 %
JPMORGAN CHASE & CO	0,59 %
Total	11,58 %

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Société de gestion déléguée	CPR ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	14/01/2019
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0013379302
Souscription minimum: 1ère / suivantes	10 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	-
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	1,01% (prélevés) - 31/03/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	14/01/2019: Aucun

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

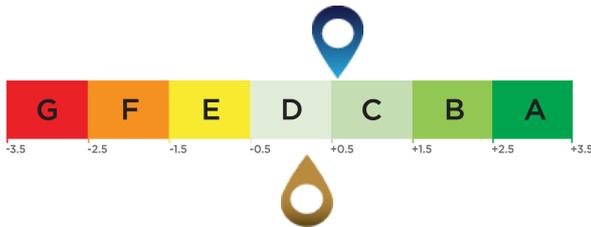
Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

ACTION ■

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: 20% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 80% MSCI WORLD



Score du portefeuille d'investissement: 0,61

Score de l'univers d'investissement ESG¹: 0,22

Couverture ESG (source : Amundi)

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	93,95%	99,72%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	94,93%	99,99%

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille: le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels la méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes).

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2021 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

ACTION ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.